

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2022_24_02_D04

L'an deux mil vingt-deux et le 24 février à 19h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel dans la salle des fêtes de la commune afin de respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement, sous la présidence de Madame le Maire, Christèle GARCIA.

Nombre de membres : - en exercice 11
 - présents 10
 - qui ont pris part à la délibération 11

Présents : Mmes BARAILLE Angélique, GARCIA Christèle, LOPITAUX Camille, MAURIAL Audrey, SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie,

MM. AILHAS Jean-Marc, DESPLATS Michel, DOMPEYRE Alexis, HEMMER Sylvain, MELO Vitor.

Procuration : Mme Valérie RABAULT à Mme Camille LOPITAUX

Secrétaire de séance : Mme SLIZANOWSKI DIT LAROCHE-MEDJADJI Valérie,

Date de convocation : 13 février 2022

Date d'affichage : 14 février 2022

Objet : Non-indexation des loyers de la boulangerie et du logement sis au-dessus de la boulangerie

Suite à l'état des lieux de la partie commerciale et du logement privé et afin de se conformer au bail de la boulangerie, il était stipulé qu'un état des lieux des deux parties devait être établi à la suite immédiate de l'établissement de celui-ci.

Madame le Maire et le premier Adjoint ont effectué ces deux états des lieux et ont constaté plusieurs dysfonctionnements et désordres qui n'ont pas été notifiés en amont.

Après discussion avec les locataires des lieux, des remises en état restent nécessaires. Ils le feront petit à petit avec fourniture de factures.

Madame le Maire demande donc au conseil municipal de ne pas valider l'augmentation des loyers suite à l'indexation.

En contrepartie, les locataires se verront recevoir un document leur demandant de bien vouloir remettre en état certains désordres notés lors de ces états des lieux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :
la non-indexation des loyers cités en objet durant l'année 2022 en échange de la remise en état des désordres constatés.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Christèle GARCIA

